

COMPTE-RENDU DU CHS-CT DU 7 FÉVRIER 2022

Cette réunion s'est tenue dans les locaux du Centre de Contact des Professionnels en présence de M ODRU qui présidait cette instance et du nouveau directeur départemental des douanes M TANGUY. Seuls les représentants titulaires des organisations syndicales étaient en présentiel, les représentants suppléants et experts ont pu participer à la réunion en distanciel par audioconférence.

En ouverture de l'instance, le représentant CGT Douane a lu la liminaire suivante :

Messieurs les directeurs,

Il est malheureusement assez exceptionnel, ces dernières semaines, de voir la représentativité douanière siéger dans une instance.

La CGT Douanes, en intersyndicale, a en effet décidé de s'inscrire dans un boycott, quasi général, des réunions paritaires.

Une prise de position lourde de sens, mais à la hauteur de l'attitude méprisante de notre administration.

Il nous est insupportable, de constater et subir l'attitude irrespectueuse, des hauts représentants de l'administration (ceux qui nous coûtent cher) et notamment notre ministre de tutelle.

Les restructurations récentes en douane, comme le transfert des missions fiscales, ne sont pas comprises par les agents et sont, de plus, maladroitement accompagnées à la Direction des douanes de Bayonne.

Quid du chèque en blanc concernant le remboursement des taxes intérieures de consommation généreusement accordé aux entreprises ?

Comment justifier de ne pas contrôler les demandes de remboursement inférieures à 30 000€, pour environ 23000 dossiers ?

Comment qualifier ce laxisme sélectif en rapport avec la période : cadeau, étrennes, ou solde ?

Les agents concernés par ces missions apprécieront tout particulièrement l'intérêt que vous portez à la probité de leur travail.

Les réflexions avancées pour la branche surveillance tant sur ses missions que sur son organisation interpellent également :

-LabAURA en phase de test sans aucun retour de la part de l'administration

- suppression du groupe motard de Pau, la fermeture du CCPD de Canfranc, ainsi qu'une étude sur l'implantation d'une brigade dans le secteur de Salies de Béarn

Ces décisions, que vous accompagnez à marche forcée, multiplient les situations d'épuisement moral ou physiques dans nos directions.

Nous maintenons également avec force que la mise en œuvre de la loi dite de transformation de la Fonction publique, a de désastreuses conséquences sur le dialogue social et de tous les droits qui en découlent.

Le projet purement politique de création des CSA dans la fonction publique a été lancé à un moment où le gouvernement voulait réformer (ou plutôt déstructurer) l'État, mais depuis nous avons connu et connaissons encore une crise sanitaire qui a terriblement impacté l'ensemble de nos concitoyens et de nos collègues.

Comment aurions-nous pu prendre des mesures efficaces si nous n'avions pas eu les CHS-CT et l'ensemble de ses représentants ?

Pouvez-vous nous affirmer que les futurs CSA auraient pu dans la période que nous sommes toujours en train de vivre, jouer le même rôle avec la même efficacité ?

Supprimer les CHS-CT c'est prendre le risque de jouer avec la santé et les conditions de travail des agents. Pour cette raison la CGT Finances continuera de dénoncer l'application de la loi de transformation publique qui n'a pour seul but de corseter le dialogue social et de réduire les droits et les mandats des représentants du personnel.

Le nouveau directeur des douanes a reconnu l'aspect anxiogène des réformes en cours dans son administration et a notamment évoqué le transfert du recouvrement des taxes fiscales vers la DGFIP dont les agents notamment des SIE commencent à être impactés.

Les représentants CGT ont rappelé que seul un transfert d'emplois et non un transfert de compétences entre les 2 administrations était prévu.

Pour information, une journée en intersyndicale de mobilisation des agents des douanes et de la DGFIP est prévue le jeudi 10 mars 2022 pour dénoncer notamment le transfert/abandon des missions fiscales (TMF), chantier qui fera perdre 700 emplois à minima d'ici 2024, et des dizaines de milliards d'euros dans les caisses de l'État et des collectivités locales.

LA SITUATION SANITAIRE A LA DDFIP 64

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le nombre d'agents positifs au COVID a fortement augmenté et une vingtaine de nouveaux cas a été recensée chaque semaine depuis le 1^{er} janvier (106 pour les 5 premières semaines).

La mise en place du télétravail a permis de limiter les contaminations au travail et notamment dans les services où les agents travaillent sur plateaux.

Des détecteurs de CO2 ont également été installés au Centre de Contact des Particuliers et des Professionnels.

Les parents qui ont dû garder leurs enfants ont eu la possibilité, s'ils le souhaitaient et si cela était possible, de télétravailler. Dans le cas contraire, ils étaient placés en ASA COVID.

Les représentants CGT Finances 64 ont rappelé que les agents positifs sont placés en arrêt maladie et que dans ce cas, le télétravail ne peut pas être imposé par un chef de service.

Le directeur a simplement répondu qu'aucun agent positif n'avait été contraint de télétravailler.

Concernant les agents des plate-forme téléphoniques, les représentants du personnel ont insisté pour que des audiogrammes permettant de contrôler l'audition puissent être proposés à l'ensemble des agents lors de leur visite médicale annuelle.

Il est en effet important de pouvoir étudier l'impact d'un choc acoustique en se basant sur le dernier audiogramme de l'agent.

Mais pour les représentants CGT Finances 64, l'agent d'une plateforme téléphonique doit bénéficier de cet examen lors de chaque visite médicale car il est également important de mesurer les traces de toute lésion ou perte auditive indépendamment d'un choc acoustique constaté.

Le médecin de Prévention, Mme NITU nous a confirmé qu'elle pourrait pratiquer cet examen mais qu'elle connaissait un retard important dans son planning des visites médicales dû à la fois à la période COVID où elle est fortement sollicitée et aux travaux de réinstallation de son cabinet en 2021 sur Pau.

Les représentants CGT Finances 64 ont donc demandé à la direction de placer les agents des Centre de Contact sur une liste prioritaire pour les prochaines visites médicales à planifier.

LA SITUATION DU TÉLÉTRAVAIL A LA DDFIP 64

66 % des agents sont aujourd'hui équipés à la DDFIP 64 (à minima avec un ordinateur portable).

Durant les 5 premières semaines de l'année où le recours au télétravail a été rendu obligatoire, 68 % des agents équipés ont télétravaillé 3 jours ou plus conformément aux consignes nationales.

La direction a également indiqué que même si la DDFIP 64 était légèrement en retrait par rapport à la moyenne nationale, la part des télétravailleurs à 3 jours était en revanche plus importante.

Face à un nombre important de chiffres mis en avant lors de cette présentation, les représentants CGT ont rappelé que le télétravail, avec la fin annoncée des mesures obligatoires, ne pouvait plus être seulement un objectif. Après 2 ans, il est grand temps d'aborder l'aspect qualitatif du télétravail et de mesurer l'impact de son déploiement sur les conditions de travail des agents et sur les collectifs de travail.

BILAN DE L'EXERCICE 2021

Le budget 2021 d'un montant de 122 931,00 € a été utilisé à hauteur de 122 534,38 € laissant un solde de 396,62 €.

M ESPINAT, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, a salué le travail de l'ensemble des membres du CHS-CT qui a permis de mettre en place dans un contexte COVID compliqué des actions à hauteur du budget alloué.

BUDGET 2022

Le montant prévisionnel pour 2022 est de 139 851,00 € et représente une somme de 123,00 € par agent.

Ce budget en hausse prend en compte la création de postes suite à l'installation du PNSR et du Centre de Contact des Professionnels. Cette augmentation est cependant à relativiser au vu des propositions à venir concernant les actions 2022 concernant le bâtiment du Centre de Contact des Professionnels.

Il est en effet regrettable que l'assistant de prévention doive déjà inclure dans ses propositions le remplacement des portes de secours du bâtiment pourtant rénové par la Direction Générale pour accueillir un nouveau service.

D'autres projets pourraient également suivre sur ce bâtiment et impacter le budget CHS-CT 2022 des Pyrénées Atlantiques pour préserver celui de la Direction Générale !

L'assistant de prévention a également évoqué un programme de remplacement des stores au PCRP de Pau et au cabinet médical.

Une provision de 38 200,00 € a été constituée et concerne les aménagements de poste à hauteur de 15 000 €, les frais de secrétariat à hauteur de 200,00 € et les formations à hauteur de 23 000,00 €.

La formation « encadrer en mode service » a été appréciée et sera donc reconduite. Dommage cependant que seuls 9 participants se soient inscrits en 2021 !

La formation « gestion des conflits » a semble-t-il connu un retour mitigé des participants qui évoquent des parties trop théoriques. La secrétaire animatrice va se renseigner sur la possibilité de faire intervenir d'autres prestataires.

La formation « risques canins » déjà mise en place il y a quelques années pour les géomètres est à nouveau sollicitée et devrait être proposée en 2022.

Les formations habituelles (manipulation extincteurs, secouriste du travail et habilitation électrique), seront également au programme du budget 2022.

Concernant une formation relative à la prévention du harcèlement moral et sexuel, la secrétaire animatrice nous a indiqué qu'elle était toujours dans les projets de la Direction Générale depuis maintenant 2 ans sans date précise de déploiement au niveau national.

Cette demande formulée par les représentants CGT lors d'un groupe de travail en 2019 pourrait donc être proposée par le CHS-CT 64 si un prestataire dans ce domaine est identifié.

EXAMEN DU REGISTRE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

La demande des agents concernant l'eau chaude dans les lavabos des sanitaires des locaux du Centre des Finances Publiques d'Oloron est toujours en attente. La direction conformément à ses engagements a contacté la mairie propriétaire du bâtiment afin qu'elle prenne en charge les travaux.

La DDFiP 64 attend toujours sa réponse mais s'est engagée à effectuer les travaux même en cas de réponse négative de la mairie.

La direction en a également profité pour évoquer les travaux à venir permettant d'échanger les locaux du nouveau SGC d'Oloron et du SIE d'Oloron.

Compte tenu de l'arrivée prochaine d'un cadre C et d'un cadre A, les travaux débuteront courant mars ou au plus tard début avril.

Une demande de casque téléphonique semble pouvoir être satisfaite pour un agent du CFP d'Oloron. A cette occasion, la direction a indiqué avoir commandé une vingtaine de casques avec effet atténuateur de l'ambiance sonore. Ils seront déployés dans un premier temps au CDC des Particuliers et seront proposés au CDC des Professionnels si le retour est positif.

QUESTIONS DIVERSES

> Le PNSR de Pau ne déménagera pas des locaux de la direction au 1^{er} septembre 2022.

Le bâtiment domanial ciblé par la direction locale pour accueillir dès 2022 les 3 nouveaux agents et à terme une vingtaine d'agents, ne convient semble-t-il ni à la Direction Générale, ni aux agents concernés.

Le directeur a clairement indiqué « qu'il faudra se débrouiller avec les locaux que l'on a », et a précisé que le PNSR ne pourrait pas être logé sur un seul site au 1^{er} septembre.

Il a également émis en séance l'idée d'installer les nouveaux agents dans le bâtiment de Pau Orléans. Affaire à suivre...

> Les ponts naturels 2022

Suite à notre demande formulée en intersyndicale avec FO DGFIP 64, la direction a consulté les agents pour qu'ils se positionnent sur ce sujet.

Une grande majorité a plébiscité la possibilité de prendre les 3 ponts naturels et la direction a pris en compte cette demande.

Pour autant, il semble que les collègues du CDC des Particuliers pourraient ne pas être traités de la même manière. Ce service, en fonction des exigences de la DG, pourrait en effet être ouvert le vendredi de l'ascension qui tombe en pleine campagne IR (comme chaque année!).

Le directeur a indiqué que cette possibilité n'était à ce stade qu'une hypothèse et que seuls les agents volontaires du CDC des Particuliers et avec compensation financière seraient amenés à travailler cette journée.

> La mise en place du SDIF de Pau

Le directeur indique que les groupes de travail se poursuivent et que rien de concret ne pouvait encore être annoncé.

> La situation du SGC d'Orthez-Mourenx

Suite aux nombreuses interventions en 2021 des représentants CGT concernant la situation des trésoreries devant rejoindre le nouveau SGC, la direction a retenu dans son Plan d'Action et de Prévention 2022 le site d'Orthez. Un état des lieux est donc régulièrement demandé par les représentants du personnel.

L'installation sur 2 sites distincts, même s'il sauve l'honneur de la direction vis à vis des élus, cause de nombreux problèmes d'organisation pour les agents et oblige le responsable à de nombreux trajets entre les deux implantations.

Mais la direction a bien sûr la solution à tous les problèmes : la comptabilité pourra dès 2023 être assurée à distance via le déploiement de DEMETER, les CDL deviennent l'interlocuteur privilégié des élus permettant ainsi au responsable du SGC d'organiser son service sur les différentes implantations !

On le pressentait, faute de moyens suffisants, les SGC n'ont rien apporté de positif sur les conditions de travail des agents et ont complexifié leurs tâches au quotidien !